

DOSSIER D'INSCRIPTION

Session 2024

GRADE proposé : Rédacteur

COLLECTIVITÉ :

PERSONNE RÉFÉRENTE DU DOSSIER :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

NOM ET PRÉNOM DE L'AGENT :

DATE DE NAISSANCE :

CONDITIONS STATUTAIRES

- Fonctionnaires titulaires des grades d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe comptant au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants (article 1 du décret 2024-826 du 16 juillet 2024). *Joindre l'état des services de l'agent dans les fonctions de secrétaire général de mairie complété et signé par la collectivité + les 4 derniers CREPS*
- 2 jours de formation de professionnalisation du CNFPT ou une dispense délivrée par le CNFPT. *Joindre les attestations de formation durant la période du 01/01/2019 au 31/12/2023.*

Date limite de réception des dossiers par le CDG 34 : 15/09/2024.

Les dossiers sont à transmettre **uniquement par voie dématérialisée** à l'adresse suivante : promotioninterne@cdg34.fr

Important :

- *Les dossiers transmis hors délais ne seront pas traités.*
- *Les conditions statutaires doivent être remplies au 1er janvier de l'année au cours de laquelle la liste d'aptitude est établie (article 21 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).*
- *Sauf demande expresse de la collectivité, la présentation à cette promotion interne sans quota implique que le dossier ne sera pas étudié à la promotion interne avec quota.*

Fait à :

Le :

Signature de l'autorité territoriale :

Fait à :

Le :

Signature de l'agent :